DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
COMMUNE DE CHAUVIGNE
35490

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-213500754-20260423-20260403R-DE

DELIBERATION RECTIFICATIVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUVIGNÉ 35

++

L'An deux mil vingt-six le 23 avril à 20 heures

Le Conseil Municipal de CHAUVIGNÉ, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Chauvigné en séance publique sous la présidence de :

Mme Virginie ELSHOUT, Maire de Chauvigné,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Etaient présents : 10

J. Brézel, C. Duchêne, S. Chesnel, T. Fretay, A. Coudray, J. Hodouin, P. Souchu, E. Jupin, P-J. Lamarre, S. Pichot,

Etaient absents : 3

C. Guilment, M Franco Sanchez, V. Elshout

Etaient excusés : 3

C. Guilment, M Franco Sanchez, V. Elshout

Monsieur Lamarre a été élu secrétaire de séance

Date de convocation : 14 avril 2026

Date d'affichage : 14 avril 2026

****

Délibération 2026-04-03

Objet : Vote du CFU (Compte Financier Unique) 2025 budget Assainissement

Madame Virginie ELSHOUT, Maire, s'est retirée pour le vote du CFU 2025.
Le conseil municipal, sous la présidence de M. Jacques BREZEL, délibère sur le compte financier unique de l'exercice 2025.

Après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice 2025, l'assemblée adopte à l'unanimité les résultats de l'exercice 2025 arrêtés comme suit

Fonctionnement :

Dépenses : 35 480.01 € Recettes : 20 428.51 €

Déficit de fonctionnement 2025 : 15 052.40 €

Déficit de fonctionnement 2024 : 10 013.56 €

Résultat de fonctionnement 2025 : - 25 065.96 €

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-213500754-20260423-20260403R-DE

Investissement

Dépenses : 11 194.52 € Recettes : 18 441.01 €

Résultat d'investissement 2025 : 7 246.49 €

Déficit d'investissement 2024 : -1 296.11 €

Le registre dûment signé. Pour extrait conforme.
Fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire
V. ELSHOUT

